

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 MARS 2021

Délibération n°2021-07 : exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés.

Vu l'article R719-50 du code de l'éducation modifié par le décret n°2019-344 du 19 avril 2019,

Vu la motion du Conseil d'administration de l'Université PSL approuvée le 18 décembre 2020,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 09 mars 2021,

DECIDE

l'exonération partielle des droits d'inscription du diplôme de master, pour les étudiants étrangers hors Union européenne, au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de l'Ecole nationale des chartes



Louis GAUTIER